



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	23
Présents :	23
Procuration :	-
Votants :	23
Date de convocation :	16/03/2026
Votes Pour :	23
Votes Contre :	-
Abstention :	-

Séance du vendredi 20 mars 2026 à 18 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle Bernard IV à la maison de la culture, sous la présidence de M. Jacques GABRIEL, doyen d'âge.

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Brigitte BAJON-LALANNE, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Jean-Luc CARSALADE, Simon CHALÉAT, Martine DAREUX, Virginie DASQUE, Fernand DEL FABBRO, Jacques GABRIEL, Caroline HOGANT, Frédéric JOUGLAR, Radouane KHABBAL, Pierre MASURE, Cathy PERSONNE, Marie-Hélène PRUD'HOMME, Thomas PUGNET, Alexandra SAGOT, Corinne SCHLUCK, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

SECRETAIRE : Simon CHALÉAT

Délibération n° 2026_011

5.1.1 Election exécutif

Objet : Election du Maire

Monsieur M. Jean-Michel BLAY, Maire sortant, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars dernier.

La liste conduite par Monsieur Jean-Michel BLAY – tête de liste « Ensemble pour Pavie » - a recueilli 1 003 suffrages et a obtenu 23 sièges.

Sont élus :

- | | |
|---------------------------|-----------------------------|
| ⇒ Jean-Michel BLAY | (conseiller communautaire) |
| ⇒ Isabelle BRUNEL | (conseillère communautaire) |
| ⇒ Jean-Marc AUTIÉ | (conseiller communautaire) |
| ⇒ Marie-Christine VERDIER | (conseillère communautaire) |
| ⇒ Jacques GABRIEL | |
| ⇒ Karine BESSÉ | |
| ⇒ Pierre MASURE | |
| ⇒ Brigitte LALANNE-BAJON | |
| ⇒ Jean-Luc CARSALADE | |
| ⇒ Martine DAREUX | |
| ⇒ Eric ZAMPIERI | |
| ⇒ Alexandra SAGOT | |
| ⇒ Radouane KHABBAL | |
| ⇒ Virginie DASQUE | |

- ⇒ Ludovic SICARD
- ⇒ Corinne SCHLUCK
- ⇒ Frédéric JOUGLAR
- ⇒ Caroline HOGANT
- ⇒ Simon CHALÉAT
- ⇒ Marie-Hélène PRUD'HOMME
- ⇒ Thomas PUGNET
- ⇒ Catherine PERSONNE
- ⇒ Fernand DEL FABBRO

Le Conseil municipal tel qu'issu des élections du 15 mars 2026 est installé.

Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil municipal. Par conséquent, Monsieur Jacques GABRIEL, prend la présidence du Conseil municipal au titre de doyen de l'assemblée en vue de procéder à l'élection du Maire.

Il propose de désigner Monsieur Simon CHALÉAT, benjamin du Conseil municipal comme secrétaire. Monsieur Simon CHALÉAT est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil municipal.

Après s'être assuré que le quorum est atteint ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-17 et L. 2122-7 ;

CONSIDERANT la désignation en qualité d'assesseurs de Madame Marie-Hélène PRUD'HOMME et Monsieur Thomas PUGNET.

Une candidature au poste de Maire a été reçue :
– Monsieur Jean-Michel BLAY

Après un appel à candidatures, il est constaté qu'il n'y a pas d'autre candidature.

Il est procédé au vote à bulletin secret. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote, sur papier blanc et sous enveloppe fermée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 23

A obtenu :

- M Jean-Michel BLAY : vingt-trois (23) voix

Monsieur Jean-Michel BLAY ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé Maire et immédiatement installé.

Fait et délibéré, les jour, mois, et an que dessus.

PAVIE, le 20 mars 2026

Le Maire,

Jean-Michel BLAY

